

Conférence du 1er décembre 2015

Harcèlement scolaire : la place des parents

Intervention de Sonia Benbelaid-Cazenave - Psychologue, commandant la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile de Bordeaux-Mérignac :

La mission de la brigade est d'intervenir exclusivement en prévention en direction des jeunes dans le champ scolaire et extra-scolaire, en direction des parents et en partenariat avec l'Education Nationale, les magistrats, les avocats, les associations girondines.

Jusqu'il y a 2 ans, les demandes des établissements scolaires portaient sur l'intervention des dangers d'internet, les produits stupéfiants, le tabac et l'alcool. Depuis 2015, elles se situent quasi exclusivement sur les violences scolaires, plus particulièrement sur le harcèlement.

L'autre volet de la BPDJ est le recueil de la parole des mineurs victimes de maltraitance et d'agressions sexuelles.

La Brigade, composée de 6 personnes sur le département de la Gironde, est formée à la technique d'audition inspirée d'une méthode canadienne.

Mme Benbelaid-Cazenave est psychologue de l'enfance et de l'adolescence formée, aux thérapies cognitives et comportementales.

Intervention de Madame Baty - Conseillère Technique à l'Education Nationale :

La conférence se présente en 3 parties : qu'est-ce que le harcèlement ? - deux projections de clips faits par l'Education Nationale (maternelle, collège), dont 1 réalisé en 1992 - les protocoles de prise en charge et d'accompagnement par l'Education Nationale.

Tout d'abord, elle commence par lire le courrier d'Eva, 15 ans, qui a remis cette lettre sous la porte de l'assistante sociale scolaire :

« C'est arrivé, j'ai rien vu venir, bien fait ! J'ai plus que de la honte. J'ai des problèmes, bien fait ! J'ai qu'à pas emmerder le monde. J'ai plus de copains, bien fait ! J'avais qu'à leur écrire. Je suis con, bien fait ! J'ai qu'à pas le vouloir. Je suis folle, bien fait ! Il fallait pas que je le devienne. Je suis moche, bien fait ! Fallait pas me faire. Je vais crever, bien fait ! Fallait choisir un autre monde. Tous ceux qui m'aident perdent leur temps. Faut qu'ils pensent à eux et qu'ils ne s'occupent plus

des ratés. J'en aimais beaucoup, je les verrais plus, ils s'en porteront mieux. Adieu et merci beaucoup »

Mme Baty informe qu'Eva aujourd'hui va bien ; elle est maman de deux enfants et travaille auprès de personnes en difficultés.

Le témoignage d'Eva résume à lui seul ce qu'est le ressenti d'un enfant, victime de harcèlement, dans sa souffrance, son sentiment de honte, son rejet, le refus de croire qu'on puisse l'aider et le fait de ne plus sentir sa place ni dans sa famille, ni sur terre.

Ce témoignage est l'illustration d'une parole que le service de l'Education Nationale entend fréquemment.

1/ Définition du phénomène et classification juridique)

Définition du harcèlement :

Mme Benbelaid-Cazenave définit l'étymologie du verbe « harceler » qui signifie tourmenter, malmenier. **Le harcèlement va se définir comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique.**

Le harcèlement est un enchaînement d'agissements hostiles, dont la répétition va affaiblir psychologiquement l'individu qui en est victime. Il va se fonder, à chaque fois, sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques. Il revêt des aspects divers en fonction de l'âge, du sexe. Les risques de harcèlement sont plus grands en fin d'école primaire et au collège, même s'ils prennent naissance dès la cour de l'école maternelle jusqu'au lycée. Dans le monde du travail, on parlera de harcèlement sexuel ou moral.

Le harcèlement scolaire touche tous les milieux sociaux.

On considère qu'il va y avoir harcèlement lorsque les agressions vont être répétées et vont s'inscrire dans la durée (une année scolaire, deux années scolaires, voire une scolarité entière).

La relation entre l'agresseur ou les agresseurs et la victime est une relation asymétrique. Cette mise en scène du harcèlement va être inséparable de la mise en place d'une situation de domination avec humiliation. Le mécanisme du harcèlement est de soumettre ou de démettre (propos d'une docteur en psychopathologie Ariane Bilheran)

Le harcèlement en groupe emprunte le mot anglophone de « mobbing » .

Il existe 3 types d'infractions pénales, de la plus faiblement à la plus durement réprimée : les contraventions, les délits et les crimes. Depuis la loi d'août 2014, le

harcèlement scolaire est un délit. La peine qui y est assortie est la suivante : « le fait d'harcéler une personne par des propos ou comportements répétés, ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie, se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale. Il est puni d' 1 an d'emprisonnement et de 15.000 € d'amende (peine maximale), lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à 8 jours et n'ont entraîné aucune incapacité de travail.

Le reste du texte indique que si les blessures qu'elles soient physiques ou psychologiques sont supérieures à ce premier alinéa, la peine maximale est appliquée.

Il existe différentes sortes de harcèlements :

Le harcèlement physique

Par exemple : « un petit collégien qui, tous les lundis, reçoit des claques derrière la tête. On lui dit : c'est lundi, c'est le jour des claques »

Le harcèlement peut se traduire par des jeux dangereux : jeu de non-oxygénation, jeu « t'es cap', t'es pas cap' », les jeux de nature sexuelle « chat-bite ». *Par exemple un enfant vient de subir plusieurs opérations car ses testicules ont été très fortement pressés.*

Il peut se traduire par la détérioration de biens (trousse, cartable, vêtements, lunettes)

Le harcèlement psychologique se traduit par des agressions morales, qui passent par l'oralité (insultes...), mais aussi par l'écrit et même par le silence (mettre à l'index).

Les violences de nature sexuelle sont répertoriées soit dans le code pénal, soit dans le cadre du harcèlement. *Par exemple, pour une fille, le fait de se faire mettre systématiquement et de manière répétée la main aux fesses, de se faire pincer le téton, et cela dès qu'elle est en récréation*

Développement croissant du cyber harcèlement :

De nouvelles formes de harcèlement commencent à émerger avec les nouvelles technologies, que l'on appelle le cyber harcèlement, où tout se fait de manière instantanée par le biais des réseaux sociaux. L'anonymat va déculpabiliser et diluer les responsabilités. Le cyber harcèlement ne va pas laisser de répit à la victime qui va être harcelée, même en dehors de l'école.

Le harcèlement touche tous les milieux sociaux, en revanche en matière de discriminant de genre, c'est-à-dire les garçons et les filles, on va retrouver chez les garçons beaucoup de victimes et d'auteurs de harcèlement avec les insultes et les coups en face, par contre, les filles sont championnes du cyber harcèlement.

2/ Projection de 2 films à partir desquels il est demandé aux participants de repérer les rôles de chacun :

Le premier film est percutant puisqu'on entend les cris déchirants d'un enfant harcelé dans la cour de l'école maternelle. Ce qu'il faut comprendre, mais qui n'a pas été projeté, c'est que l'enfant martyrisé était précédemment le leader. Puis, la situation s'est retournée contre lui, puisqu'un groupe s'est créé et a inversé les rôles. Les alliances se font et se défont dans les cours de récréation.

Au sein de ces espaces de socialisation, les enfants vont calquer un comportement par effet de mimétisme, par apprentissage, notamment à travers le langage, où c'est petit à petit, la loi du plus fort qui s'est exprimée, comme dans ce film. Elle doit être remplacée par la loi de la société, celle qui pose un langage. C'est ce que l'on appelle dans notre jargon l'accès au symbolique, cette loi réelle que les enfants doivent apprendre dès la cour de l'école maternelle.

Dans le second film, on voit l'adolescent en obésité morbide. Il sort de son cours de sport, marchant tout seul et il est dépassé par un groupe de filles. Ces filles attrapent leur téléphone portable, se retournent, prennent une photo qu'elles envoient instantanément. Les différents portables alentour cliquent et on comprend ainsi que ladite photo est reçue. On repère plusieurs modes de réaction. Ceux qui vont immédiatement relayer l'information en s'en délectant, c'est-à-dire qu'ils partagent la moquerie. Ceux qui vont effacer immédiatement la photo, ils ne vont pas prendre parti, mais ne vont pas venir en aide à l'adolescent. Cet adolescent se présente devant son casier sur lequel est affiché un montage photo le représentant en sumo, ^barré de la mention « gros porc ». Dans cette triangulation, harcelé, harceleurs, témoins, apparaît alors, et c'est très rare, le sauveur qui arrache la photo, la froisse et la jette aux visages du groupe de harceleurs. Il se met donc face au groupe.

Relation triangulaire : victime / agresseur / témoins

Cela nous permet de comprendre ainsi le mécanisme de triangulation « victime, acteur, témoin ». Le mot « victime » est employé ici pour être reconnu dans ce statut de victime.

Cette victime, « ou harcelée » ne trouve ni empathie, ni défense chez ses pairs et se retrouve isolée.

L'agresseur, ou harceleur, va installer une relation de domination collective et fait, de ses camarades témoins, les complices de ses actes. Dans les témoins il y a **les témoins actifs**, c'est-à-dire ceux qui vont soutenir et encourager, et **les témoins passifs** qui vont faire semblant d'ignorer le harcèlement.

Le harcèlement n'existe pas en dehors du couple harceleur / harcelé, c'est une relation en « miroir ». Le harcèlement est un véritable exutoire des frustrations et des angoisses de l'enfance et de l'adolescence, à un âge où l'on n'est pas encore autonome, on est sous la dépendance de ses parents et avoir un pouvoir sur l'autre est jouissif.

Les différents stades de l'enfance et de l'adolescence :

Dès l'école maternelle, les relations entre harceleur et harcelé sont des moyens de rentrer en contact. Les petits ont une agressivité qui fait partie de leur développement normal. Ils vont apprendre à canaliser cette agressivité petit à petit à travers les mots. Il faut donc leur parler et leur expliquer, c'est ce que l'on appelle l'éducation. Le mécanisme global est de leur apprendre ce qui est interdit ou pas et leur expliquer verbalement. Les enfants vont ainsi passer du principe de plaisir au principe de réalité et ainsi tolérer, ou non la frustration.

A l'école primaire, c'est le principe des apprentissages fondamentaux que l'on appelle aussi « l'âge de raison ». Les enfants distinguent ce qui est interdit et ce qui ne l'est pas. L'enfant grandit pour trouver, à l'adolescence, sa place dans le groupe de pairs. Dans ce groupe de « semblables », il faut qu'il s'intègre et qu'il se fasse accepter et aimer à « tout prix ». Il existe des codes pour différencier 3 castes : les populaires, les normaux et les riens (les boloss, cas-soc' ou paumés).

La victime va plutôt faire partie de la 3^{ème} caste et elle va être aussi appelée bouc émissaire, souffre-douleur, victime sacrificielle. Elle va présenter une différence, qu'elle soit réelle ou supposée et va attirer l'attention qui va induire un mouvement de répulsion. Les différences sont nombreuses : tenues vestimentaires, odeurs corporelles, capacités intellectuelles, fils/fille à papa, gros, maigre, grand, petit, couleur de cheveux, religion, genre, orientation sexuelle ...

Le mécanisme du harceleur est de penser que pour exister il faut que l'on ait peur de lui. La violence est donc un moyen de se donner de l'importance. Mais contrairement à ce que l'on pourrait croire, **c'est sa ressemblance avec la victime, plus que sa différence, qui va jouer dans cette projection chez l'autre.** Il va rejeter chez l'autre ce qu'il ne supporte pas chez lui, ou qu'il refuse d'accepter, mais qu'il reconnaîtra inconsciemment, sans se l'avouer. Il va ressentir cette ressemblance comme une menace. A la clé, on a la construction de l'identité qui est centrale à cet âge de l'adolescence, où toutes les failles narcissiques vont se retrouver à l'œuvre dans le harcèlement.

Les témoins (le public) vont encourager le harceleur et le groupe de suiveurs dans ce harcèlement.

Les différents profils :

Il n'y a pas le profil type de harcelé, mais des caractéristiques majeures : la victime est timide, anxieuse, soumise, peu d'amis, dont le trait commun est qu'elle va être seule. Elle n'est pas affirmée dans un mode de communication, que l'on appelle aussi

la communication assertive, et elle va apparaître aux yeux des autres comme une proie facile parce qu'elle ne va pas se défendre, ni physiquement, ni par la parole. Elle va donc subir l'écrasante autorité et va s'y plier.

Le harceleur, en recherche du cautionnement de ses pairs, va apparaître dominateur, charismatique, leader. Il va séduire et les autres enfants veulent lui ressembler.

Dans cette catégorie, **la majorité va cesser de harceler dès qu'il y aura une intervention des adultes**. Sur 5 enfants, 4 s'arrêteront dès le mot « STOP ».

Pour une petite minorité, le pronostic est inquiétant car on va trouver une **personnalité en construction, mais sur un versant pathologique (psychopathe)** à travers des attitudes transgressives et violentes. Ces enfants vont être repérés comme ayant une forte impulsivité. La notion de souffrance et l'empathie sont absentes. Travailler avec eux est très compliqué, il faut souvent reprendre tout depuis le début. Le risque de blesser, de briser, voire de tuer, n'est pas perçu. Ils utilisent l'autre comme un objet de satisfaction pulsionnelle.

Les témoins actifs, que l'on appelle aussi les suiveurs, sont entraînés par le leader, c'est **l'effet groupe**. Quand on les prend un par un, ils sont adorables, mais en groupe c'est une dynamique qui existe par elle-même : il faut absolument appartenir à un groupe, ce qui permet de diluer le sentiment de responsabilité et de culpabilité. Si l'on se retrouve isolé, on peut se retrouver « victime ». **Ce sont des personnalités dépendantes avec un manque d'assurance**.

Puis, il existe les **témoins neutres** qui ne font même pas partie du groupe. Ceux qui ignorent, qui ne vont pas prendre parti, et **qui font mine d'ignorer le harcèlement**. Pour Mattéo qui s'est pendu en 2013, c'est la couleur de cheveu (il était roux). Il était harcelé depuis la maternelle, puis le relais a été pris avec le cyber harcèlement, notamment son compte Facebook. Quand les gendarmes ont fait les auditions, ils ont retrouvé les caractéristiques : le leader ou les leaders, les suiveurs qui ont participé et les neutres qui n'ont rien fait, mais qui ne pouvaient l'ignorer à ce stade-là. C'était compliqué pour eux de jouer le rôle du sauveur. En commettant un acte par « abstention », qui se rapproche de la **non-assistance à personne en danger**, ils ont participé au harcèlement. En psychologie, on retrouve chez eux de la dissonance cognitive. Ils vont ensuite avoir beaucoup de regrets et vont dire : « j'aurais bien voulu le faire, mais je l'ai pas fait parce que je n'étais pas bien armé ». Il y a un décalage entre la pensée et l'acte, ces témoins sont très impactés quand il y a un drame et il ne faut pas les mettre de côté.

Répercussions :

Les conséquences sont absolument dévastatrices et il faut retenir qu'il y a une énorme souffrance pour la victime, mais aussi pour l'agresseur. Les répercussions sont multiples et jamais anodines.

Exemple de l'enfant qui tous les lundis, reçoit une gifle derrière la tête : le vendredi soir, il se remet de ses émotions de la semaine. Le samedi tout va bien, le dimanche aussi. Le dimanche soir, tout à coup, il a du mal à aller au lit : il va boire un verre d'eau, va aux toilettes, retarde le moment de se coucher. Il ne faut pas perdre de vue que le suicide existe chez l'adolescent et qu'il lui permettra de ne plus souffrir. Cela passe donc par des actes irréparables, par des conduites à risque, des prises de substances. Chez les filles, il y a beaucoup de scarifications et chez les garçons des conduites hétéro-agressives, c'est-à-dire une agressivité plutôt tournée vers l'extérieur.

3/ Comment se mettent en place les protocoles de prise en charge et d'accompagnement par l'Education Nationale.

Mme Baty informe que la 1^{ère} campagne nationale sur le harcèlement a eu lieu en 2012. Depuis cette date, il y a eu déjà 3 campagnes. Il n'y a jamais eu autant d'outils créés en si peu de temps mais on ne sait pas s'en servir. Il y a nécessité de former les personnels de l'Education Nationale.

Ces campagnes ont permis de libérer la parole des enfants victimes, au même titre que les enfants victimes de maltraitance. A l'issue de chaque campagne, l'Education Nationale a un afflux d'appels de parents qui ont entendu parler de numéros d'appel, des procédures, la possibilité de parler de leur souffrance.

Comment s'informer quand le dialogue n'est plus possible avec l'établissement :

N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » : 3020

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

Si le harcèlement a lieu sur internet :

N° VERT « NET ÉCOUTE » : 0800 200 000

Gratuit, anonyme, confidentiel et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h

Comment réagir ?

Quand on est confronté à ces situations, **la priorité est de parler pour trouver de l'aide et des solutions.** C'est pour cela que l'on dit aux parents de s'informer du suivi de la situation : ce n'est pas parce qu'on a signalé une fois dans l'établissement que son enfant ne va pas bien, qu'il ne faut pas suivre la situation, ne serait-ce que pour que l'enfant sache que ses parents sont à côté de lui. Tous les professionnels peuvent aider : chefs d'établissements, conseillers d'éducation, psychologues scolaires dans le 1^{er} degré, des assistants sociaux, des médecins scolaires et des infirmières. Si les parents se sentent seuls, les associations de parents d'élèves peuvent être sollicitées et permettre d'échanger entre parents.

Les parents peuvent porter connaissance de la situation de leur enfant de 2 manières.

La révélation directe au sein de l'établissement : toutes les situations qui sont portées à la connaissance de l'Education Nationale, soit par le téléphone vert, soit par courrier, étaient déjà connues par l'établissement. Si les parents pensent ne pas avoir été « entendus » et que la situation de harcèlement perdure, ils se tournent vers la hiérarchie (**Président de la République, Ministère**), parce qu'ils estiment que l'école ou l'établissement n'est pas en mesure de protéger leur enfant et faire cesser le harcèlement.

C'est dans un 2d temps que l'Education Nationale est sollicitée, quand aux yeux des parents tout a été tenté, mais rien n'a été satisfaisant.

L'évaluation se fait en équipe pluridisciplinaire, car personne n'a seule la solution. Il faut pouvoir travailler en équipe sur une situation et se mettre autour de la table : les enseignants qui voient les enfants à l'école, et d'autres à la récréation ou la cantine. Ce sont des situations en puzzle et chacun a un petit morceau du puzzle. Cela se voit notamment dans les situations de suicide avéré où l'on s'aperçoit que tout le monde avait un petit bout de la situation, mais rien n'avait été mis en commun.

Différentes étapes sont imposées. L'Education Nationale a transmis par courrier à tous les chefs d'établissements publics, la procédure d'accueil de l'élève harcelé.

Le protocole d'accueil est le suivant : l'élève harcelé, le harceleur et les témoins sont reçus, ainsi que tous les parents.

Par exemple : l'élève harcelé est reçu, on le rassure, on recueille son témoignage, les faits et les lieux, on évalue la gravité des faits et on évalue sa capacité à réagir dans la durée, à savoir prendre le problème en charge et on l'accompagne.

Dans la réalité, les faits de harcèlement paraissent, la plupart du temps, anodins, sauf qu'ils sont répétés et cumulés.

Par exemple : un collégien va voir le conseiller d'éducation et dit qu'il n'en peut plus car on saute sur son cartable à pieds joints et que ses affaires sont cassées. Le conseiller dit qu'il a 900 élèves à surveiller dans le collège et qu'il a autre chose à faire qu'à écouter des enfantillages.

Pour les plus jeunes, ils viennent pour un RIEN.

Ce langage utilisé, entraîne une perte de confiance dans l'adulte et plus l'enfant grandit, moins il se confiera aux adultes. Jusqu'en 6^{ème}, il peut encore parler, mais ensuite, ils parleront entre enfants puisqu'ils ne trouvent pas d'écoute auprès des adultes ni même des parents.

Il y a donc un décalage entre les faits, qui paraissent anodins et la souffrance qui est vécue, sans parler d'isolement.

Par exemple : Le CPE dit à l'élève : « chaque fois que tu vas vers ce groupe, tu te fais malmener. Arrêtes d'y aller, va jouer ailleurs.

Sauf que le jeune veut être dans ce groupe : car aller dans ce groupe est la seule issue pour être accepté et exister.

Il y a aussi une autre peur, celle de l'intervention des adultes qui peut être extrêmement maladroite.

Un enfant qui vient se confier veut être écouté, mais il ne veut pas forcément que l'adulte aille immédiatement sanctionner et faire à sa place. On ne demande pas à l'enfant ce qu'il en pense. Et cela le conforte dans l'idée qu'il est victime de quelqu'un de plus fort, qu'il n'est pas compétent et qu'il ne peut rien y faire tout seul.

Cet enfant veut aussi protéger les parents de leur propre souffrance. Et puis, il y a l'enfant qui a des défauts et qui sont réels.

Il est nécessaire que ces enfants soient écoutés.

On peut aider l'enfant en lui expliquant que plus il aura une attitude soumise envers le harceleur, plus le harceleur va renforcer sa domination. On va lui expliquer que pour s'en sortir, il doit utiliser les armes que son harceleur utilise (sans violence).

Par exemple : L'élève harcelé peut dire « arrêtes de m'embêter » Cela ne changera rien.

Mais s'il lui répond « continue de m'embêter, tu verras bien ». Cela sous-entend des représailles ou des conséquences ...

Le harceleur et les témoins vont entendre ce langage. Si les témoins ne jouent plus leur rôle de renfort et qu'ils se mettent à rire, il peut y avoir basculement. On a vu des enfants devenir amis après avoir été harceleur / harcelé, parce qu'on a accompagné la victime dans ses capacités. **Il faut apprendre à l'enfant à utiliser ses défenses.** Il y a des parents qui changent leur enfant d'école, mais ce n'est pas la solution, c'est prendre le risque que cela recommence et que l'enfant pense qu'il ne s'en sortira jamais, même pas à l'âge adulte.

Les différentes étapes pour tenter de résoudre le problème :

Pour l'**accueil des témoins**, le discours est la culpabilisation. Le témoin n'a peut-être pas pu intervenir et il l'a sur la conscience mais il a aussi la réelle peur d'être une « balance ».

Par exemple : des jeunes filles de 6ème s'amuse à se prendre en photo en culotte dans les toilettes. Une autre jeune est allée voir la conseillère d'éducation en expliquant ce qu'elle avait

surpris. La conseillère est allée immédiatement chercher les jeunes en question et a demandé à la jeune fille de témoigner chez le Principal de ce qu'elle avait vu.

Pour l'**accueil des parents**, il est prévu de les écouter, de les associer à la recherche de solutions. Ce qui se passe trop souvent, lorsque les parents s'adressent à l'établissement, c'est qu'ils entendent « ce n'est pas si grave, est-ce que le problème ne vient pas de chez vous ? ».

Par exemple : un jeune garçon a été victime de harcèlement pendant 3 ans. Il a grandi et a pris des muscles. Quand il est arrivé en 3^{ème}, un jour, sa violence cumulée a fait qu'il a donné un coup de poing à son harceleur. Le chef d'établissement a donné une semaine d'exclusion pour chacun.

Les parents de la victime ont écrit au Ministre en indiquant que leur enfant a été victime pendant 3 ans de harcèlement et que l'Etablissement n'a pas été protecteur. Il est passé à l'acte parce qu'il n'en pouvait plus, qu'il ne pouvait pas faire autrement et il est sanctionné de la même façon que son bourreau. Les parents ont un sentiment d'injustice insupportable.

Par exemple : une maman a déscolarisé son enfant qui était devenu phobique de l'école. Elle téléphone à l'établissement pour indiquer l'absence de son enfant. La Conseillère d'éducation répond « votre enfant est absent sans raison, sans justification réelle et sérieuse, je fais un signalement pour absentéisme ».

Lorsque les parents découvrent que leur enfant est victime de harcèlement, ils apprennent souvent en même temps que cela dure depuis des mois. Hors, la souffrance des parents se cumule avec un autre sentiment celui de la culpabilité, qui se transforme en colère qui va se déposer dans l'établissement. Il y a remise en question de l'institution scolaire qui se sent agressée, parfois à tort, et il n'y a pas de dialogue. Mme MB signale qu'il faut laisser déverser cette colère.

Les répercussions d'une situation de harcèlement au sein de la famille peuvent être dévastatrices. Il ne faut pas avoir le réflexe de régler la situation seul.

Les actions de prévention sont aussi très importantes dans les situations de harcèlement.

Le rôle du service de Mme Baty est d'appeler systématiquement l'école ou l'établissement pour savoir si la situation est prise en charge, de faire un rapport sur ce qui a été mis en place pour accompagner l'enfant. Un courrier est envoyé systématiquement aux parents pour leur expliquer qu'une enquête administrative est diligentée et que le résultat leur sera communiqué. Lorsque l'évaluation est faite, un 2d courrier est transmis aux parents pour leur expliquer la prise en charge pour l'enfant.

Prise en charge des victimes

Mme Benbelaid-Cazenave rappelle que le harcèlement ne peut pas cesser sans l'intervention des adultes. En dehors de l'école, beaucoup de parents basculent de la situation scolaire à une demande de prise en charge judiciaire, notamment depuis que le harcèlement a été érigé en délit depuis 2014. La possibilité d'une prise en charge judiciaire à travers le dépôt de plainte est importante dans la mesure où l'enfant va entendre que la loi et les adultes qui l'entourent sont là pour le protéger, qu'il va pouvoir faire valoir ses droits, entendre dire que ce qu'il subit n'est pas normal, est interdit et qu'il mérite le respect.

A travers le dépôt de plainte, cet enfant va avoir besoin qu'on l'écoute, qu'on reconnaisse sa souffrance et qu'on mette des mots sur ce qu'il a vécu, c'est-à-dire le harcèlement. Bon nombre de victimes n'ont même pas conscience qu'elles sont victimes de harcèlement.

Le traitement qui se fait à l'intérieur de l'Établissement n'est pas suffisant, que ce soit pour l'enfant harcelé ou l'enfant harceleur et la prise en charge psychologique est absolument nécessaire.

Prise en charge psychologique de la victime

La 1^{ère} question que la victime va se poser est : « mais qu'est-ce que j'ai fait pour mériter ça ? ». Elle va intégrer le fait qu'elle soit moche, qu'elle soit grosse et elle va trouver cela normal et qu'elle le mérite, cela s'appelle la culpabilité.

Lorsqu'on est en thérapie avec des enfants victimes de harcèlement, on s'aperçoit que plusieurs niveaux de souffrance existent entre les enfants harcelés, notamment ceux qui vivent un véritable stress post traumatique (cauchemars, perte de confiance en soi, se rendent malade). On va travailler sur la prise en charge du stress post traumatique et lorsque c'est moins grave, on va travailler sur les techniques d'affirmation de soi.

Il est capital de donner des outils à un enfant, mais on ne doit pas faire à sa place. Si on déplace l'enfant dans un autre établissement sans lui donner ces outils de communication sociale, le problème ne sera que déplacé et ne sera que répété.

L'objectif de la prise en charge thérapeutique individuelle ou de groupe est d'apprendre à l'enfant harcelé à ne plus se retrouver en position de victime et de lui donner les outils (thérapie cognitive et comportementale).

Prise en charge psychologique de l'agresseur

La loi et les adultes sont là pour dire STOP et sur 5 enfants harceleurs, 4 vont entendre. Pour le 5^{ème}, il va falloir procéder autrement et ses enfants se retrouvent ensuite, pour la plupart, dans un parcours de délinquant.

Si on ne traite pas la cause et le comportement et que l'on se contente de sanctions (par exemple l'exclusion sans explication) on risque la radicalisation de la violence.

Il faut savoir que la responsabilité pénale pour un enfant est l'âge de 10 ans. Un Juge pour Enfants peut prononcer des mesures éducatives, des sanctions éducatives.

A l'âge de 13 ans, un Juge peut prononcer une peine qui peut aller jusqu'à une peine de prison. Concrètement, à cet âge, cette peine n'est pas prononcée.

Le rappel de la loi est absolument nécessaire pour ne pas laisser s'installer un sentiment d'impunité et couper court à ce sentiment de toute-puissance. Il faut que les limites soient clairement posées afin que cet enfant puisse intégrer la loi petit à petit. Les sanctions doivent être claires, nettes et prononcées dans une perspective éducative.

Cela n'est quand même pas suffisant et il faut absolument l'accompagner avec **une prise en charge thérapeutique, la même que pour la victime, puisque c'est une situation miroir** et que le harceleur ne sait pas non plus s'exprimer.

Cet enfant va cacher ses failles narcissiques, sa faiblesse, derrière son comportement violent. Le travail en thérapie va être, dans un premier temps, de nommer ses émotions pour qu'il apprenne à s'exprimer autrement qu'avec « les poings ».

Avec lui, on va aussi travailler sur les outils de communication, l'affirmation de soi et sur la notion d'empathie. On lui explique que les harceleurs qui pensent être forts, sont en réalité les plus faibles. On les met en capacité de se mettre à la place de l'autre.

Dans une grande majorité des cas le génogramme montre des répétitions familiales, des secrets de famille, d'où l'importance de casser ce cycle.